

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance selon les modalités de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 20 novembre 2020

Nombre de délégués : 27

Nombre de voix : 69

Présents titulaires (25) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté des communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGAGRAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Madame Christine MOEBS SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Pouvoirs (2) :

Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Gérard BAGNOL

Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

DELIBERATION 2020_031 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

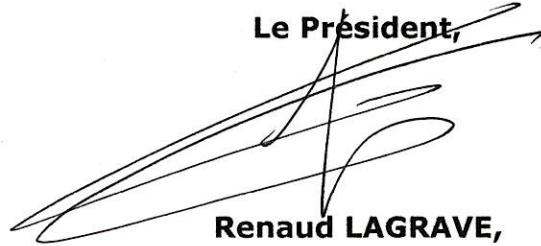
Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2019_05 du 11 mars 2019 relative à la mise à jour du programme d'action du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte à l'unanimité :

- **du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021 exposé dans l'annexe à la présente délibération.**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the printed name Renaud Lagrave.

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

PREAMBULE

La création de Nouvelle-Aquitaine Mobilités a permis de dédier des instances et une animation forte en vue d'améliorer la multimodalité des outils, mais aussi des offres.

Les outils Modalis, en direct ou via les réseaux membres, connaissent une croissance forte d'usages. Les travaux menés collectivement et le séminaire organisé le 9 octobre permettent de dresser des perspectives très intéressantes sur la mutualisation des moyens et l'amélioration des accès à la mobilité pour les usagers. Ils indiquent également le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la construction, la formalisation, l'utilisation et la protection des données.

Par ailleurs, le développement d'outils mutualisés et favorisant l'intermodalité renforce la nécessité de coordonner les offres de transport pour, d'une part, dépasser les effets frontières des réseaux et d'autre part développer une offre adaptée au fait péri-urbain.

RETOUR SUR L'ANNEE 2020

1. Une activité en croissance, dans la continuité de l'année de lancement

L'année 2020 a permis au syndicat de prendre possession de ses locaux, en respectant le cahier des charges souhaité, à savoir une proximité immédiate de la gare, la possibilité d'offrir un bureau de passage aux membres, des outils de visio-conférences efficaces et un partage des bureaux avec le plateau commun du RER-Métropolitain (convention de cofinancement dédiée).

L'animation technique s'est mise en place autour d'ateliers dédiés aux compétences du syndicat : information voyageurs, billettiques, tarifications, coordination des offres de transport, mobilité intégrée, mais également de demandes complémentaires des membres : covoiturage et vélo.

Ainsi, une quarantaine d'ateliers se sont tenus en 2020, toute thématique confondue, alimentant les Comités de Pilotages et décisions du Comité Syndical.

2. Les travaux de l'étude de coordination des offres – action 1 du programme d'actions « agir sur la coordination des offres de transport »

Afin d'œuvrer pour une mobilité partagée, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a mené une « étude multimodale 2025 – 2030 » pour anticiper les besoins de mobilité et dessiner les contours du réseau régional à l'horizon 2025-2030.

Pour structurer ce réseau à l'horizon 2025-2030, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a impulsé une réflexion partagée entre ses membres visant à caractériser les dynamiques et les besoins de

déplacements au sein de chaque bassin et à l'échelle de la région. Un chantier qui a permis de dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date.

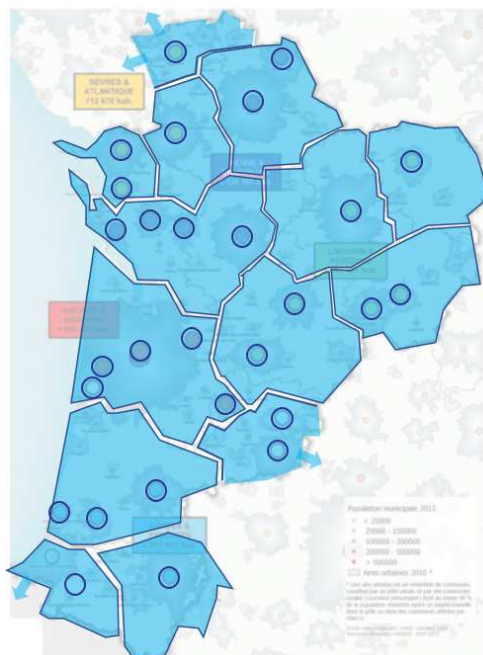
Lors du Comité de Pilotage de l'étude du 27 Janvier 2020, les élus se sont prononcés en faveur des orientations suivantes :

- Les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire
- Une typologie de pôles d'échanges selon plusieurs catégories doit permettre de hiérarchiser les enjeux d'aménagement associés. En corollaire, l'identification des meilleurs lieux d'intermodalité est à mener sur le territoire, notamment en faveur des zones blanches de mobilité et territoires « rurbains »
- Le VMA pouvant être collecté par la structure Syndicat mixte SRU doit être mis au service d'une action publique interterritoriale visant à intégrer progressivement des critères de cohérence intermodale dans l'exploitation et le développement de l'offre

Afin de répondre à ces enjeux et co-construire, plusieurs sessions de comités techniques se sont tenues avec l'ensemble de nos membres à l'échelle des bassins de mobilité :

- **Automne 2019** : *Quel diagnostic commun, quelle vision stratégique globale pour progressivement faire émerger en Nouvelle Aquitaine une offre en mobilités sans couture, simplifiée et unifiée, coordonnée et articulée ?*
- **Printemps 2020** : *Quels corridors possibles dans les quadrants pertinents et comment les adapter au contexte territorial ? Quelles optimisations possibles de l'offre en place ou à venir (doublons d'offre) ? Quelles évolutions possibles pour les réseaux urbains et interurbains afin de les optimiser et de les coordonner ?*
- **Automne 2020** : *Quelle hiérarchisation des corridors identifiés ? Quels pôles de diffusion valorisables ? Comment les positionner et les valoriser ? Quels PEM de rabattement privilégier ? Comment les accompagner pour les rendre plus attractifs ?*

Ces travaux de niveau Schéma Directeur ont abouti à l'émergence de réseaux structurants cibles sur 14 aires de travail à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, articulés autour des 28 AOM du territoire et améliorant l'intermodalité physique à horizon 2025 – 2030, mais également à court terme.



Sur l'ensemble de ces aires, un total de 53 corridors périurbains à potentiel de report modal ont été identifiés, complétés de ceux issus des débats lors des comités de bassin.

Dans le but de dresser la feuille de route à 1 / 5 / 10 ans du syndicat sur le volet coordination des offres, les résultats des travaux de co-construction ont été présentés et enrichis à l'occasion des 5 comités de bassin de fin d'année 2020 :

- Landes Pyrénées le mardi 17 novembre 2020
- Sèvres Atlantique le vendredi 20 novembre 2020
- Gironde Garonne le lundi 23 novembre 2020
- Limousin Périgord le mercredi 25 novembre 2020
- Vienne Charentes le mercredi 2 décembre 2020

3. Le développement de l'information voyageurs – action 2 du programme d'actions

En 2020, la fréquentation du site internet Modalis a connu une croissance de 247 % par rapport à 2019, avec 104 000 utilisateurs par mois en moyenne tous médias confondus (site, applications & marques grises) contre 30 000 en 2019 et 15 000 à fin 2018.

La crise sanitaire de 2020 et les mesures de confinement mises en œuvre pour y faire face, ont entraîné des chutes d'audience sur les médias Modalis avec un trafic de 45 000 utilisateurs en mai 2020 pour exemple, contre un trafic de 135 000 utilisateurs au mois de septembre 2020.

A noter que le basculement du SIM Transgironde vers Modalis au 1^{er} décembre 2020, devrait venir encore accroître le nombre d'utilisateurs des médias.

Ainsi, pour offrir une qualité de services en adéquation avec les attentes des usagers et se positionner comme une réelle alternative aux SIM déjà existants sur le marché (google maps, citymapper, ...), Modalis doit fournir l'information la plus exhaustive et lisible possible, sur tous les modes de transports disponibles dans la région. A ce titre, plusieurs développements ont été effectués tout au long de l'année :

Modes de transports et points d'intérêts :

- Intégration des opérateurs de covoiturage Karos et Blablalines en complément de Klaxit et Boogie.
- Intégration du Transport à la demande (TAD) zonal et virtuel
- Intégration des P+R
- Intégration de la marche à pieds comme mode de transport
- Amélioration de l'affichage des POI trop proches

Informations circonstancielle, temps réel et tarifaires :

- Le temps réel est en service pour les réseaux de Tulle, Niort, La Rochelle, Poitiers, Rochefort et l'intégration d'Angoulême est en cours
- Mise en place d'un calcul tarifaire pour afficher le coût du trajet
- Lien vers l'application Ticket Modalis
- Légende sur la cyclabilité vélo
- Affichage de la durée des correspondances

Performance du calculateur d'itinéraires :

- Auto-complétion IsPlace pour faciliter la recherche de points d'arrêts et de points d'intérêts
- Centralité de la commune
- Affichage en priorité des sites remarquables dans l'autocomplète
- Requêtes au-delà du calendrier d'horaires fournis par les exploitants

Marques grises :

- 10 réseaux utilisent dorénavant Modalis en direct ou marques grises
- Widget full split (Intégration des 3 fonctionnalités du SIM Modalis pour les marques grises en une manipulation : recherches d'itinéraires, horaires & perturbations)

4. Les développements billettiques et tarifaires – action 3 du programme d'actions « coordonner les démarches tarifaires et billettiques »

Au-delà des premières démarches sur l'interopérabilité billettique entre réseaux, l'année 2020 a fait l'objet de réalisations concrètes immédiates et de travaux structurant fortement l'avenir.

a. Le Ticket Modalis

A l'issue du confinement et pour permettre la reprise des ventes de titres dans le contexte d'urgence sanitaire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a mis en place une solution de vente sur smartphone sous la marque Ticket Modalis.

Lancé dès le 15 juin, il regroupe les réseaux urbains de Pau, Angoulême, Cognac, Marmande, Périgueux, Poitiers et La Rochelle ainsi que les réseaux routiers régionaux de Charentes, de Corrèze, des Deux-Sèvres, de Haute-Vienne, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Utilisé soit en solution dématérialisée unique, soit en complément, ce sont exclusivement les titres occasionnels qui sont actuellement vendus sur l'application. Les parts de marché de certains titres peuvent atteindre les 10%.

b. La feuille de route sur la Mobilité Intégrée

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a défini une feuille de route pour aller vers la mobilité intégrée. Lors du Comité de pilotage du 21 septembre, plusieurs scénarios ont été présentés afin que chaque membre puisse s'interfacer avec les solutions qui seront déployées.

De ces travaux ressort une ambition commune de se mettre en conformité avec la Loi d'Orientation des Mobilités, et de développer des solutions de MaaS au plus proche des besoins des usagers et des territoires.

c. Le séminaire du 9 octobre sur le MaaS

Nouvelle-Aquitaine Mobilités a organisé, le 9 octobre, un séminaire sur le MaaS rassemblant un plateau de 25 experts issus de collectivités territoriales, des services de l'Etat ou ayant une expérience de l'étranger ou de la digitalisation des systèmes de vente.

Avec près de 250 participants et des échanges de qualité, les retours ont été extrêmement positifs. Les débats ont notamment fait ressortir quelques idées fortes :

- La bonne échelle pour faire un MaaS est a minima le territoire régional
- Un MaaS n'a pas de sens sans le ferroviaire, mais il n'a pas de sens non plus sans les transports urbains
- La mutualisation des développements permet de dégager des économies d'échelle et d'assurer l'interopérabilité des systèmes
- La constitution et la gestion des données doit relever de la puissance publique et faire l'objet d'une stratégie d'usage claire
- Nouvelle-Aquitaine Mobilités est la structure idoine pour porter ces sujets
- Les applications et outils de vente ne sont que la partie visible du MaaS. La partie stratégique est la propriété des données et leur usage pour affiner et conforter les politiques publiques (observatoire)

5. Les nouvelles mobilités

Dans le cadre de sa compétence de coordination des offres de transport, Nouvelle Aquitaine Mobilités a mis en place, à la demande de ses membres, des groupes de travail sur les thématiques du covoiturage et du vélo.

a. Covoiturage

Deux groupes de travail ont été organisés en 2020 sur la thématique du covoiturage.

Lors de ces réunions, les analyses des modèles économiques, des acteurs et des actions possibles ont été présentées et discutées.

En cohérence avec les résultats de l'étude multimodale 2025 2030, plusieurs actions ont été mises en place :

- ➔ Un accord de partenariat avec l'opérateur Klaxit pour la mise en place de leur service de covoiturage sur les territoires. Cet accord prévoit des réductions sur les coûts des « conventions territoires » proposées par l'opérateur.
- ➔ Deux autres opérateurs de covoiturage seront intégrés avant la fin de l'année à Modalis (Blablalines et Karos).
- ➔ Des études de covoiturabilité, sur certains axes identifiés dans le cadre de l'étude multimodale, pour approfondir les réflexions sur le système de lignes de covoiturage.

b. Vélo

Suite au GT Vélo organisé en septembre 2020, et en cohérence avec les résultats de l'étude multimodale, plusieurs actions ont été identifiées :

- ➔ Réflexion autour du schéma Véloroutes – voies vertes régional et interfaçage avec les schémas cyclables des AOM pour les usages du quotidien
- ➔ Etat des lieux des installations de stationnements vélo en gare (Gare&Connexion et A'Urba) et lien avec décret d'application LOM
- ➔ Présentation des solutions et poursuite des échanges avec les prestataires de solutions stationnements vélo
- ➔ Réflexions sur les perspectives de développement de l'outil

2021, L'ANNEE DES PROJETS MUTUALISES

1. Déclinaisons opérationnelles de l'Etude multimodale 2025 – 2030

Les travaux de l'étude multimodale 2025 - 2030 ont permis de mettre en exergue les corridors ferroviaires et routiers structurants et les points de connexion (P+R/PEM) du futur réseau de transport unique coordonné, simplifié, lisible. Il s'agit maintenant de préparer la déclinaison opérationnelle des orientations, à la fois sur les axes de desserte performants (réseau armature), comme sur les axes de rabattement et les territoires plus diffus.

La déclinaison opérationnelle de ces travaux appelle maintenant un travail de contractualisation des objectifs communs entre les différentes AOM concernées, pour la mise en œuvre de nouvelles offres de mobilités partagées impliquant une coordination entre les AOM.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités proposent les études de déclinaison suivantes, à enrichir des éventuels compléments d'études émergeant des territoires lors de la restitution de l'étude :

1. Etude d'articulation horaires TER/urbains dans les PEM et gares des AOM membres
2. Études de déclinaison des corridors routiers
3. Études de déclinaison des corridors covoiturage
4. Études d'articulation des schémas cyclables
5. Études liées à l'insertion urbaine et territoriales des gares des RER-M
6. Autres en lien avec les politiques de rabattement hors schéma directeur
7. Autres en lien avec la dynamique interurbaine des territoires

Les orientations stratégiques et financières seront définies et validées au cours du Comité de Pilotage de l'étude multimodale. Dans l'attente, une enveloppe de 300K€ est réservée pour les études à venir.

2. Vers la mobilité intégrée MODALIS

a. L'information Voyageurs

En 2021, Nouvelle-Aquitaine Mobilités renouvellera le marché du Référentiel Multimodal Régional dont le contrat actuel arrive à échéance en octobre 2021. Il s'agit d'un enjeu stratégique pour les membres qui devront se prononcer sur plusieurs orientations :

- Maintien de la stratégie open source autour du projet
- Maintien d'une stratégie de développement plutôt que d'utilisation de licences (SAS)
- Intégration au sein du RMR de nouvelles données théoriques (voiries, parkings, vélos...)
- Développement d'un agrégateur SIRI pour maîtriser les données temps réels
- Développement d'un observatoire des transports à partir des données disponibles
- Amélioration du transfert des données par les opérateurs des membres et enrichissement des données

Le projet RMR deuxième génération représente un investissement prévisionnel de 250K€

Par ailleurs, le calculateur d'itinéraires fera l'objet d'une amélioration continue, comme en 2020, à partir des recommandations des membres et usagers. Nouvelle-Aquitaine Mobilités fera des propositions quant aux évolutions attendues sur le calculateur d'itinéraires. En 2021, d'autres réseaux devraient pouvoir être intégrés à Modalis et ainsi bénéficier des économies d'échelle du projet : Poitiers et Limoges sont ainsi pressenties pour utiliser en direct ou marque grise Modalis.

b. La billettique

Nouvelle-Aquitaine Mobilités lancera son premier marché de cœur billettique mutualisé à destination de ses membres en 2021. A date, les réseaux routiers régionaux, de Limoges, de La Rochelle ont manifesté un intérêt pour la démarche. Ce marché permettra non seulement de mutualiser les investissements et les coûts de fonctionnement importants de ces projets, mais également d'offrir une continuité servicielle pour les usagers : la multimodalité tarifaire et billettique sera native entre les réseaux partageant le cœur billettique.

L'objectif est également de dégager des capacités de financement plus importantes et ainsi de proposer des systèmes modernes et ouverts vers les usages de demain (dématérialisation, MaaS, paiement cartes bleues).

Enfin, le cœur billettique devra être intégré aux autres outils MODALIS, dont l'observatoire MODALIS et le compte unique.

Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont en cours d'analyses et feront l'objet de délibérations au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, NAM proposera une mutualisation des négociations avec les opérateurs billettiques déjà en place afin de développer l'interopérabilité des systèmes déjà en service.

c. Le Compte unique lié au Ticket Modalis

Le Ticket Modalis continuera son développement autour de plusieurs axes :

- Intégration continue de nouveaux réseaux, dont le TER
- Elargissement des gammes tarifaires aux abonnements
- Enrichissement des modalités de validation (NFC ? BLE ?)

Il sera également intégré à la future application unique MODALIS, regroupant le calculateur d'itinéraires et les systèmes de vente.

En 2021 sera lancé le marché du compte unique MODALIS afin de regrouper toutes ces fonctionnalités et intégrer à la fois les offres publiques et privées. Il s'agira d'une étape dimensionnante pour répondre aux attentes de la LOM, aux besoins des usagers et des réseaux.

d. Une stratégie maîtrise des données enrichie

Les différents outils MODALIS, en cours de renouvellement ou en lancement, devront s'inscrire dans une stratégie de maîtrise des données par la puissance publique. Les outils seront développés en s'inscrivant dans les démarches des territoires en lien avec la maîtrise des architectures numériques et des projets de data center.

Une stratégie d'utilisation et de mise en open data sera amorcée, à partir des retours d'expériences de la Métropole de Lyon.

Enfin, la mobilité intégrée MODALIS s'inscrira dans les démarches de smart city/territory en créant des briques réutilisables par les membres ou tiers publics associés.

3. Les nouvelles mobilités

En 2021, l'organisation de nouveaux groupes de travail permettra la poursuite des réflexions sur le covoiturage, avec notamment des études sur les potentiels de « covoiturabilité » et sur la faisabilité de systèmes de lignes de covoiturage sur les corridors identifiés dans le cadre de l'étude multimodale.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités répondra également aux attentes de ses membres sur le vélo, l'auto-partage ou d'autres mobilités émergentes.

Sur la thématique du vélo, la poursuite du groupe de travail initié en septembre 2020 permettra de travailler sur la coordination des différentes actions en la matière à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine et sur les possibilités de mutualisation de certaines actions ou services à mettre en place (équipements, services vélos...).

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La section d'investissement, estimée à ce jour à 355 k€, continuera à être financée en grande partie par le biais d'un virement de la section de fonctionnement et ne nécessitera donc aucun recours à l'emprunt.

Sont fléchées les dépenses suivantes en termes d'investissements :

- 255 k€ pour les projets de SIM et de RMR ;
- 70 k€ pour la continuité du Ticket Modalis ;
- 20 k€ pour l'achat des matériels de bureau, matériels informatiques et de téléphonie nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte.

La section de fonctionnement, évaluée à 2,37 M€, sera intégralement financée par les cotisations des 26 autorités organisatrices membres (1,71 M€), par le subventionnement du plateau commun pour la mise en œuvre du RER Métropolitain (0,06 M€) et la convention de financement de Créon <> Bordeaux (0,60 M€).

Il est proposé d'orienter prioritairement les crédits de fonctionnement à hauteur de 2,37 M€ vers les actions et projets suivants :

- 265 k€ pour le fonctionnement et la maintenance des SIM et RMR ;
- 300 k€ pour les études de déclinaison opérationnelle de la démarche « Mobilités 2030 » ;
- 600 k€ pour la convention de financement de Créon <> Bordeaux ;
- 50 k€ pour les charges de communication autour du projet de SIM Modalis et des titres combinés ;
- 498 k€ (inchangé) pour les charges de personnel, sachant que pour cette année 2021 l'ensemble du personnel est recruté ;
- 89 k€ pour les charges de fonctionnement diverses de Nouvelle-Aquitaine Mobilités (assurance, petites fournitures, frais de déplacements, frais de télécommunication, licences informatiques, etc...) ;
- 120 K€ pour la location et les charges des locaux compensées par une recette de co-location à hauteur de 60 k€.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE POUR 2021

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Concessions et droits similaires, brevets	10 000 €	Virement de la section de la section de fonctionnement	300 000 €
Immobilisation corporelles	345 000 €	Amortissements	55 000 €
	355 000 €		355 000 €

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Etudes et recherches	300 000 €	Cotisation Région Nouvelle-Aquitaine	850 000 €
Prestations de services	300 000 €		
Autres charges de gestion courante	66 500 €		
Honoraires et communication	50 200 €		
Autres charges à caractère général	80 300 €	Cotisation AOM	860 000 €
Charges de personnel	498 000 €		
Virement à la section d'investissement	300 000 €		
Dotations aux amortissements	55 000 €		
Locations et charges immobilières	120 000 €	Participations Co-locataires	60 000 €
Convention de financement Créon BX	600 000 €	Financement ligne Créon Bx	600 000 €
	2 370 000 €		2 370 000 €